

---

**Séance du 15.06.2020**

Monsieur le président  
Monsieur le Maire,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

**Objet : Environnement, haies et cours d'eau**

Haies et arbres protégés

Des citoyens s'inquiètent des haies et arbres protégés qui sont taillées de manière drastique ou qui ont simplement disparus. La biodiversité ainsi que le respect du maintien des haies protégées n'est pas respecté. Pro Natura a dénoncé dans son rapport annuel la non réponse des autorités de Haute-Sorne à leur courrier. Certes ces objets naturels doivent être entretenus afin qu'ils ne débordent pas sur les surfaces de terres agricoles, mais cela doit être fait selon des directives et non pas de manière à les éliminer. La commune est parfois propriétaire de ces haies et est aussi l'organe de surveillance des périmètres protégés sur son territoire.

Cours d'eau- entreposages

Il a été remarqué, un bus, complètement brûlé, qui est déposé depuis un certain temps pour une enquête policière, au bord du ruisseau du Tabeillon. Sur la place du silo à sel à l'entrée de Glovelier, une montagne de déchets concassés provenant de revêtements bitumeux s'agrandit de plus en plus. Cet amas est donc certainement chargé en polluant, huiles et métaux lourds, ceci en plein air et proche du ruisseau. Certes, contrairement aux contribuables privés ou aux agriculteurs qui n'auraient jamais l'autorisation d'entreposer de tels déchets aux abords de cours d'eau, voir même qui se feraient amender, ici on se trouve sur une parcelle appartenant au canton du Jura avec certainement l'autorisation de leurs services. Mais il s'agit aussi de notre territoire communal et de l'esthétique à l'entrée de Glovelier.

Alors que nos autorités transmettent des recommandations aux citoyens pour protéger l'environnement, promouvoir la biodiversité, agir durablement et lutter contre la pollution, ce que nous saluons, nous souhaitons être attentifs et réactifs aux constats justifiés de citoyens.

D'où nos deux questions :

- Qu'est-ce que le Conseil communal entreprend et que surveille-t'il en matière de haies ou arbres protégés sur son territoire ?
- Le conseil communal entend-il réagir et s'est-il assuré que les matières polluantes telles que décrites sur la place du silo à sel, ne s'écoulent pas par filtration dans le cours d'eau du Tabeillon ?

Nous remercions le CC pour ses réponses

Déposé par : Raphaël Peppe  
Signatures du groupe :

Groupe Haute-Sorne Avenir

